QUESTIONS / REPONSES

(Questions n°1 à 3 du 13/11/2026 et Réponses du 18/11/2026)

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

CCI BAYONNE PAYS BASQUE
50-51, allées Marines
64100 BAYONNE
Tél: 05.59.46.59.05
Télécopie: 05.59.46.59.91
Mail : j.bedere@bayonne.cci.fr
Profil acheteur : www.marches-publics.gouv.fr

MARCHÉ DE LOCATION COURTE DURÉE DE VÉHICULES

Question n° 1 :

Est-il possible d'ajouter une grille pour les frais annexes (emplacements spécifiques : gare ou aéroport, jeune conducteur, frais de dossier en cas de sinistre...) ?

Réponse :

Vous pouvez le préciser dans votre mémoire technique. Cependant, ces frais annexes devront être intégrés dans le chiffrage du prix de location tel que défini dans l'annexe n°2 à l'acte d'engagement de chaque lot.

Question n° 2 :

Pour le montant « tout risque », souhaitez-vous une franchise au minimum voire à 0 ou un tarif « basique » avec franchise ?

Réponse :

Rien n'est imposé par notre CCP au niveau des franchises, il vous appartient de nous proposer votre meilleure solution dans le mémoire technique.

Question n° 3 :

Concernant les documents, avec signature, relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat dans le cadre de la consultation. Quel document souhaitez-vous signer ?

Réponse :

Ce document n'est à produire que dans le cas où le signataire des documents du marché n'est pas le représentant légal habilité à engager la société candidate. Dans ce cas, le représentant légal donne pouvoir à une personne habilitée de la société pour satisfaire cette obligation.